

**Province de Québec
Municipalité de Chartierville**

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil municipal de la municipalité de Chartierville le lundi 13 avril 2026 à la salle communautaire de la municipalité de Chartierville, sous la présidence du maire M. Denis Dion.

1. Ouverture de la séance :

Le maire M. Denis Dion constate le quorum et ouvre la séance à 19 h.

Sont présents :

Mme Lise Bellehumeur, conseillère poste #1
M. Pierre Bouchard, conseiller poste #2
M. Jean Bellehumeur, conseiller poste #3
M. Frédéric Landry, conseiller poste #4
M. Claude Sévigny, conseiller poste #5

La directrice générale et greffière-trésorière, Mme Paméla Blais, est aussi présente.

Absent :

M. Jean-François Lachance, conseillère poste #6

2. Adoption de l'ordre du jour :

26-4458

Il est proposé par M. Jean Bellehumeur, appuyé par M. Claude Sévigny et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Période de questions portant seulement sur les sujets au présent ordre du jour.
4. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 2 mars 2026.
5. Adoption des revenus & dépenses.
6. Rapport du Maire.
7. Rapport des comités *ad hoc*.
8. Informations, correspondance & demandes diverses :
 - 8.1. Achat vélo électrique
 - 8.2. Normes de rechargement TECQ
 - 8.3. Nomination personne responsable des cours d'eau
 - 8.4. Embauche employés saisonniers
 - 8.5. Équipements SUMI et demande à la Régie pour service sauvetage hors route
 - 8.6. Budget Fête Nationale 2026
 - 8.7. Budget 20e anniversaire CIMO
 - 8.8. Appui au projet de demande d'aide financière - Sentiers Frontaliers
 - 8.9. Pourboires Souper Cabane – Salle de sport
 - 8.10. Audit EPRTNT – Vélos Eldorado
 - 8.11. Balayage des rues – Myrroy
 - 8.12. Appui financier Club Quad
 - 8.13. Autorisation signature demande Camping Québec
 - 8.14. Formation DG et DGA 22 avril
9. Période de questions.
10. Affaires nouvelles.
11. Levée de l'assemblée.

3. Période de questions portant uniquement sur les sujets au présent ordre du jour

Aucune question n'est posée.

4. Adoption du procès-verbal :

26-4459

Il est proposé par M. Frédéric Landry, appuyé par Mme Lise Bellehumeur et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 2 mars 2026.

Adopté

5. Adoption des revenus & dépenses :

26-4460

Il est proposé par M. Jean Bellehumeur, appuyé par M. Frédéric Landry et résolu à l'unanimité d'adopter les revenus et dépenses, tels que décrits à la liste des autorisations de paiement pour la période du 1^{er} au 31 mars 2026 pour un total des dépenses d'une somme de 140 176,02\$ et un total des revenus d'une somme de 190 181,91 \$.

Adopté

6. Rapport du Maire :

M. Denis Dion annonce le nom des gagnants du concours visant à nommer les pistes de Vélos Eldorado.

Il fournit également des informations concernant le transfert de la cour municipale d'East Angus vers le Val-Saint-François, ainsi que sur une possible nouvelle tarification des quotes-parts de l'écocentre de Bury, considérant que les principaux utilisateurs sont la municipalité de Bury ainsi que les villes d'East Angus et de Cookshire-Eaton.

7. Rapport des comités ad hoc :

M Pierre Bouchard informe que les visites à la salle de sport de la municipalité sont de plus en plus fréquentes et que lui et son équipe travaille présentement à la préparation du Souper à sucre.

Mme Lise Bellehumeur donne de l'information sur les préparatifs du Souper cabane et de la soirée dansante suivant le souper et que son équipe des loisirs est à préparer l'évènement de la Fête Nationale.

M. Claude Sévigny informe qu'un événement anniversaire du Centre d'interprétation de la Mine d'Or (CIMO) aura lieu le 12 septembre prochain. Il présente également une demande de partenariat avec le projet des Sentiers Frontaliers, ainsi que l'organisation d'une corvée de nettoyage prévue à Chartierville au cours des prochaines semaines.

M. Jean Bellehumeur donne de l'information concernant la Régie incendie des Sommets. Il informe également qu'il participera à un forum de Tourisme Cantons-de-l'Est portant sur le vélo, et qu'une rencontre est en préparation avec le comité Vélo de Chartierville en vue de l'ouverture et de l'évènement d'inauguration du projet Vélos Eldorado.

M. Frédéric Landry informe que son comité pour la mise en place de panneaux d'interprétation de la municipalité à revu son projet et souhaite plutôt miser sur la qualité que sur la quantité.

8. Informations, correspondances et demandes diverses :

8.1. Achat vélo électrique

26-4461

Il est proposé par M. Jean Bellehumeur, appuyé par M. Frédéric Landry

D'autoriser l'achat d'un vélo de montagne électrique ainsi que d'un casque auprès de l'entreprise Sport 4 Saisons, pour des montants respectifs de 3 900,00 \$ et de 93,74 \$, pour un total de 3 993,74 \$ avant taxes;

Que cette dépense soit présentée dans le cadre du programme d'aide financière du CSLE « En Estrie, ça bouge ! »;

Que cet équipement soit notamment destiné à permettre à un large public de faire l'essai des pistes de vélo de montagne à Chartierville, dans le cadre du projet Vélos Eldorado.

Adoptée à l'unanimité.

8.2. Normes de rechargement TECQ

26-4462

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont reçu copie de la résolution numéro 037-02-2026, de la part de la Municipalité de Sainte-Christine, concernant le Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectivités du Québec (TECQ) 20242028, publié en juillet 2024, qui prévoyait que le rechargement granulaire de la voirie locale était considéré comme un travail admissible, sans spécification d'épaisseur;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau Guide TECQ, publié en janvier 2026, précise désormais que le rechargement granulaire doit atteindre une épaisseur minimale de 300 mm (30 cm) pour être admissible;

CONSIDÉRANT QUE cette épaisseur représente une quantité considérable, qui s'apparente davantage à une reconstruction complète d'une route de gravier qu'à un rechargement granulaire traditionnel;

CONSIDÉRANT QU'aucune norme ne prescrit une épaisseur minimale obligatoire pour un rechargement granulaire dans les documents du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec ni dans la norme BNQ 2560-114/2014 R 2024. Toutefois, les documents du ministère – notamment le Tome VI chapitre 2, norme 2204 – prévoient plutôt une épaisseur maximale de 300 mm (30 cm);

CONSIDÉRANT QUE le rechargement granulaire normalement effectué sur le réseau routier local varie généralement entre 4 et 6 pouces (100 à 150 mm), ce qui constitue la pratique courante pour l'entretien des chemins ruraux;

CONSIDÉRANT QUE l'application d'une épaisseur de 300 mm entraîne plusieurs inconvénients majeurs, notamment :

- Un rehaussement important du niveau de la chaussée, créant des différences d'altitude problématique avec les entrées privées et les accès aux propriétés;
- Une instabilité de la surface de roulement en raison d'un apport trop important de matériaux même si celui-ci est compacté;
- Un risque accru de dispersion du matériau dans les fossés, entraînant des obstructions et un mauvais écoulement des eaux pluviales;
- Une augmentation notable des coûts des matériaux, de transport et de main-d'oeuvre, rendant ces travaux difficilement soutenables pour les municipalités rurales;
- Une détérioration accélérée des chemins due à un temps de consolidation plus long et à une capacité portante plus faible durant la période de stabilisation;
- Des interventions supplémentaires nécessaires pour adapter et prolonger les ponceaux et entrées privées, générant des coûts additionnels pour les citoyens et les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle exigence impose aux municipalités rurales un alourdissement administratif, financier et opérationnel qui n'était pas prévu lors de l'adoption du programme TECQ 2024-2028;

CONSIDÉRANT QUE le maintien d'un rechargement granulaire sans épaisseur minimale obligatoire, comme auparavant, permettrait aux municipalités de mieux adapter leurs interventions à la réalité des sols, des conditions climatiques et des budgets municipaux;

Il est proposé par M. Jean Bellehumeur, appuyé par Mme Lise Bellehumeur

Que le Conseil municipal demande respectueusement au gouvernement du Québec de modifier le Guide TECQ 2024-2028, publié en janvier 2026, afin de retirer l'exigence d'une épaisseur minimale de 300 mm pour le rechargement granulaire et de revenir à une formulation sans spécification quantitative, laissant aux municipalités le soin de déterminer l'épaisseur nécessaire selon leur contexte local;

Que le Conseil municipal sollicite l'appui de la Fédération québécoise des municipalités (ci-après « FQM »), de l'Union des municipalités du Québec (ci-après « UMQ ») ainsi que de l'ensemble des municipalités du Québec afin de soutenir cette demande commune de modification du Guide;

Que la présente résolution soit transmise à :

- La FQM;
- L'UMQ;
- Toutes les municipalités du Québec;
- Le député provincial de la circonscription de Johnson, Monsieur André Lamontagne;

- Le député fédéral de la circonscription de Drummond, Monsieur Martin Champoux;
- La MRC le Haut-Saint-François.

Adopté

26-4463

8.3. Nomination personne responsable des cours d'eau

CONSIDÉRANT qu'une entente intermunicipale relative à la gestion des cours d'eau est intervenue entre la municipalité et la MRC Le Haut-Saint-François conformément à l'article 108 de la Loi sur les compétences municipales;

CONSIDÉRANT qu'aux fins de la réalisation de l'objet de l'entente, la municipalité doit procéder à la nomination d'au moins un employé qui exerce les pouvoirs de personne désignée au sens de l'article 105 de la Loi;

CONSIDÉRANT que cette entente prévoit que la municipalité doit informer la MRC du choix de l'employé ou, selon le cas, de ses employés qui exercent la fonction de personne(s) désignée(s) au sens de l'article 105 de la Loi lorsqu'elle procède à une nomination;

CONSIDÉRANT que Mme Katia Hurdle, inspectrice municipale est et demeure la personne désignée par la municipalité de Chartierville;

CONSIDÉRANT que l'entente prévoit que la personne désignée est responsable de l'application sur son territoire de la réglementation adoptée par la MRC régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux;

CONSIDÉRANT que l'application de la réglementation adoptée par la MRC devrait également être confiée à l'inspecteur en bâtiment afin que celui-ci puisse appliquer le Règlement no 431-16 régissant l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC;

Il est proposé par Mme Lise Bellehumeur, appuyé par M. Frédéric Landry

QUE le conseil de la municipalité nomme Mme Katia Hurdle et comme personne désignée pour l'application de la réglementation adoptée par la MRC régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux.

Adopté

26-4464

8.4. Embauche employés saisonniers

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chartierville procède chaque année à l'embauche d'étudiants et d'employés saisonniers afin d'assurer l'entretien des infrastructures municipales et le bon fonctionnement de certains sites touristiques;

CONSIDÉRANT QUE certains des étudiants et employés saisonniers de la saison précédente ont manifesté leur intérêt à reprendre leur poste pour la saison estivale;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a grandement apprécié la qualité du travail accompli par ces employés lors de la dernière saison;

CONSIDÉRANT QUE ces ressources sont essentielles à l'entretien des espaces publics, à l'exploitation du Mini-Putt ainsi qu'au fonctionnement du Centre d'interprétation de la Mine d'Or (CIMO);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Lise Bellehumeur, appuyé par M. Claude Sévigny et résolu :

De confirmer la réembauche des personnes suivantes pour la saison estivale :

- William Goyette pour l'aide à l'entretien général municipal et préposé au Mini Putt;
- Héléna Jacque comme préposé au Mini-Putt;
- Laura-Lee Landry comme guide animatrice au Centre d'interprétation de la Mine d'Or (CIMO);

Que les conditions de travail, incluant les taux horaires et avantages applicables, soient celles prévues au document officiel de l'échelle salariale de la Municipalité de Chartierville.

Adopté

8.5. Équipements SUMI et demande à la Régie pour service sauvetage hors route

26-4465

CONSIDÉRANT les discussions tenues au sein du regroupement des municipalités Chartierville, Hampden, La Patrie, Notre-Dame-des-Bois, Scotstown relatif au service de service d'urgence en milieu isolé (SUMI);

CONSIDÉRANT la proposition de transfert des équipements à la Régie incendie, laquelle en assumerait l'entretien et la gestion;

CONSIDÉRANT que la Régie mettrait ses pompiers à la disposition des municipalités participantes au besoin;

CONSIDÉRANT que seuls les coûts liés au temps des pompiers seraient facturés aux municipalités non membres de la Régie, soit Scotstown et Notre-Dame-des-Bois;

CONSIDÉRANT qu'aucun frais d'utilisation des équipements ne serait facturé, ceux-ci étant transférés gratuitement à la Régie;

CONSIDÉRANT que les cinq municipalités participantes s'engageraient à contribuer aux frais annuels d'entretien, estimés à 500 \$, conformément à l'entente initiale;

CONSIDÉRANT que toute décision concernant le remplacement des équipements devra faire l'objet d'une consultation des municipalités participantes afin de déterminer la poursuite ou la modification de l'entente, incluant la participation financière des municipalités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Frédéric Landry, appuyé par Mme Lise Bellehumeur et résolu :

QUE la Municipalité de Chartierville confirme son appui à la position du comité concernant le transfert des équipements de sauvetage hors route à la Régie incendie selon les modalités ci-dessus décrites;

QUE la Municipalité accepte les principes de gestion, de facturation et de contribution aux frais d'entretien tels que présentés;

QUE la présente résolution soit transmise à la Régie incendie ainsi qu'aux municipalités participantes pour suivi.

Adopté

8.6. Budget Fête Nationale 2026

26-4466

Il est proposé par Mme Lise Bellehumeur, appuyé par M. Claude Sévigny d'accorder un budget de 7 800 \$ pour l'ensemble des dépenses prévues dans le cadre des activités de la Fête Nationale 2026, que ce montant soit imputé au budget des Loisirs.

Adopté

26-4467

8.7. Budget 20e anniversaire CIMO

CONSIDÉRANT la tenue de l'événement soulignant le 20e anniversaire du Centre d'interprétation de la Mine d'Or (CIMO);

CONSIDÉRANT l'importance de souligner cet anniversaire afin de mettre en valeur le site, son histoire et son apport au développement touristique de la Municipalité de Chartierville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Frédéric Landry, appuyé par M. Jean Bellehumeur

QUE la Municipalité de Chartierville accorde un budget de 3 000 \$ pour l'organisation et la tenue de l'événement du 20e anniversaire du Centre d'interprétation de la Mine d'Or (CIMO);

QUE cette dépense soit imputée au budget du CIMO.

Adopté

26-4468

8.8. Appui au projet de demande d'aide financière - Sentiers Frontaliers

Il est proposé par Mme Lise Bellehumeur et dûment appuyé par M. Claude Sévigny :

- QUE le conseil municipal de Chartierville appuie le projet de Sentiers Frontalier pour le projet de mise à niveau du réseau des sentiers pédestre de Sentiers Frontaliers afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air.
- QUE le conseil municipal de Chartierville s'engage à appuyer financièrement Sentier Frontaliers pour le projet PAFIRSPA pour un montant de 5 300 \$.

Adopté

26-4469

8.9. Pourboires Souper Cabane – Salle de sport

Il est proposé par Mme Lise Bellehumeur, appuyé par M. Jean Bellehumeur et résolu de convenir, conformément à la politique municipale de redistribution des pourboires, que les sommes recueillies à titre de pourboires lors du souper et de la soirée Cabane à sucre soient affectées à l'achat d'équipements pour la salle de sport de Chartierville.

Adopté

26-4470

8.10. Audit EPRTNT – Vélos Eldorado

CONSIDÉRANT la convention d'aide financière conclue dans le cadre du programme de l'Entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme (EPRTNT) des Cantons-de-l'Est;

CONSIDÉRANT que cette convention prévoit la production d'un rapport de l'auditeur indépendant relativement au projet Vélos Eldorado de Chartierville;

CONSIDÉRANT la nécessité de se conformer aux exigences de reddition de comptes associées à ce programme;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu deux offres de services;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean Bellehumeur, appuyé par M. Frédéric Landry

QUE la Municipalité de Chartierville mandate la firme comptable Joly Rien-deau et associé inc. afin de procéder à la production du rapport de l'auditeur indépendant relatif au projet Vélos Eldorado;

QUE ce mandat soit effectué conformément aux exigences prévues à la convention d'aide financière du programme EPRTNT des Cantons-de-l'Est;

QUE les honoraires proposés de 3 000 \$ à 3 500\$ associés à ce mandat soient assumés conformément aux dispositions applicables;

Adopté

26-4471

8.11. Balayage des rues – Myrroy

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de l'entreprise Myrroy pour le balayage des rues municipales;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer l'entretien des infrastructures routières et des espaces publics de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Lise Bellehumeur, appuyé par M. Frédéric Landry

QUE la Municipalité de Chartierville accepte l'offre de service de l'entreprise Myrroy pour le balayage des rues municipales, soit les rues Saint-Paul, Verchères et du Couvent, ainsi que des tabliers des ponts situés sur le chemin Saint-Paul et du stationnement du centre communautaire;

QUE les travaux soient réalisés selon les modalités et les coûts prévus à l'offre de service déposée soit un montant forfaitaire de 1 020 \$ avant taxes;

Adopté

26-4472

8.12. Appui financier Club Quad

CONSIDÉRANT la demande d'appui financier reçue du Club Quad du Mont Mégantic dans le cadre de l'organisation de l'événement Festi Quad;

CONSIDÉRANT l'importance de soutenir les organismes locaux et régionaux contribuant au dynamisme et au développement des activités récréotouristiques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Lise Bellehumeur, appuyé par M. Claude Sévigny

QUE la Municipalité de Chartierville accorde un appui financier au Club Quad du Mont Mégantic au montant de 100 \$ dans le cadre de l'événement Festi Quad;

QUE cette dépense soit imputée au budget municipal d'Appui financier.

Adopté

26-4473

8.13. Autorisation signature demande Camping Québec

ATTENDU QUE la Municipalité de Chartierville est propriétaire et gestionnaire du Camping du Ruisseau ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite procéder à l'enregistrement officiel du Camping du Ruisseau auprès de Camping Québec afin d'en assurer la promotion, la visibilité et la conformité aux standards de l'industrie ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. Frédéric Landry appuyé par M. Jean Bellehumeur

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à procéder à l'enregistrement du Camping du Ruisseau auprès de Camping Québec ;

QUE la directrice générale soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité de Chartierville, tous les documents requis à cette fin.

Adopté

26-4474

8.14. Formation DG et DGA 22 avril

CONSIDÉRANT l'offre de formation intitulée « Comment réagir adéquatement lorsqu'une situation comporte des risques juridiques, financiers ou politiques », offerte dans le cadre de la tournée de zones 2026 de l'Association des directeurs municipaux du Québec;

CONSIDÉRANT l'importance pour la direction générale et la direction générale adjointe de maintenir à jour leurs compétences et leurs connaissances en matière de gestion municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Sévigny, appuyé par Mme Lise Bellehumeur

QUE la Municipalité de Chartierville autorise la directrice générale et la directrice générale adjointe à participer à la formation intitulée « Comment réagir adéquatement lorsqu'une situation comporte des risques juridiques, financiers ou politiques », tenue dans le cadre de la tournée de zones 2026 de l'ADMQ;

QUE les frais d'inscription et les dépenses afférentes soient défrayés par la Municipalité selon la politique en vigueur.

Adopté

9. Période de questions :

La période de question ouvre à 19 h 34 :

1. Pouvez-vous expliquer ce qu'est Valoris?
2. Est-ce que d'autres comptable de RCGT pour les audits financiers de la municipalité?
3. À quand la corvée de nettoyage pour les Sentiers Frontaliers à Chartierville?
4. Combien à défrayer la municipalité pour la rédaction du feuillet du journal du Haut-Saint-François?
5. Prévoyez-vous faire les réparations sur le camion de la municipalité?
6. Pouvez-vous réexpliquer les enjeux pour l'Écocentre?
7. Où vont les petits appareils électroménagers?

La période de questions est close à 19 h 58.

10. Affaires nouvelles :

Aucune affaire nouvelle n'est présentée.

11. Levée de la séance :

26-4475

La séance est levée à 19 h 58 par M. Frédéric Landry.

Denis Dion
Maire

Paméla Blais
Directrice générale et greffière trésorière
